

A sepia-toned photograph of a rural landscape. In the foreground, there is a large, flat field with some sparse vegetation. A thin wire or fence line runs across the field. In the middle ground, there are rolling hills and a small cluster of buildings, including a prominent church spire. The background shows more distant hills under a hazy sky.

Association Foncière d'Uzemain

Assemblée générale du 2 juillet 2012

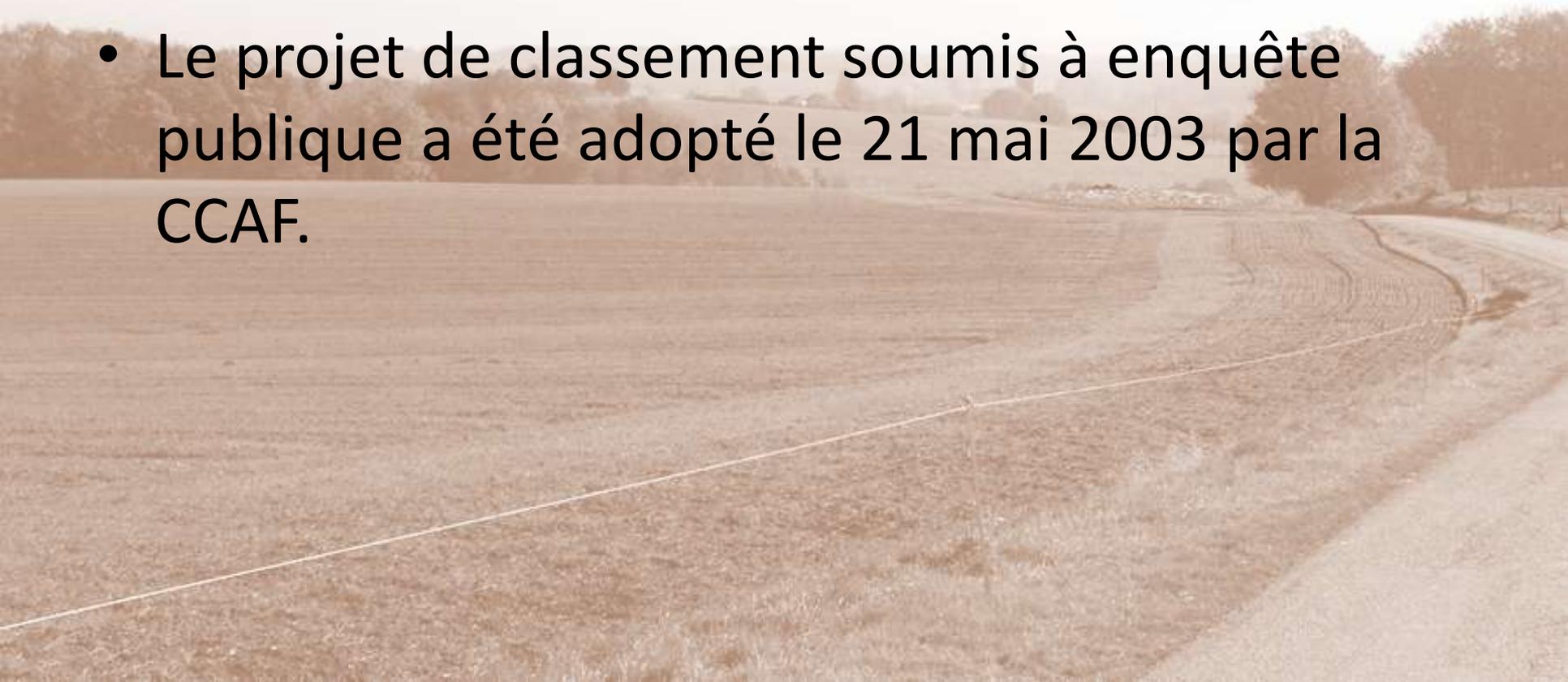
Objet de la réunion

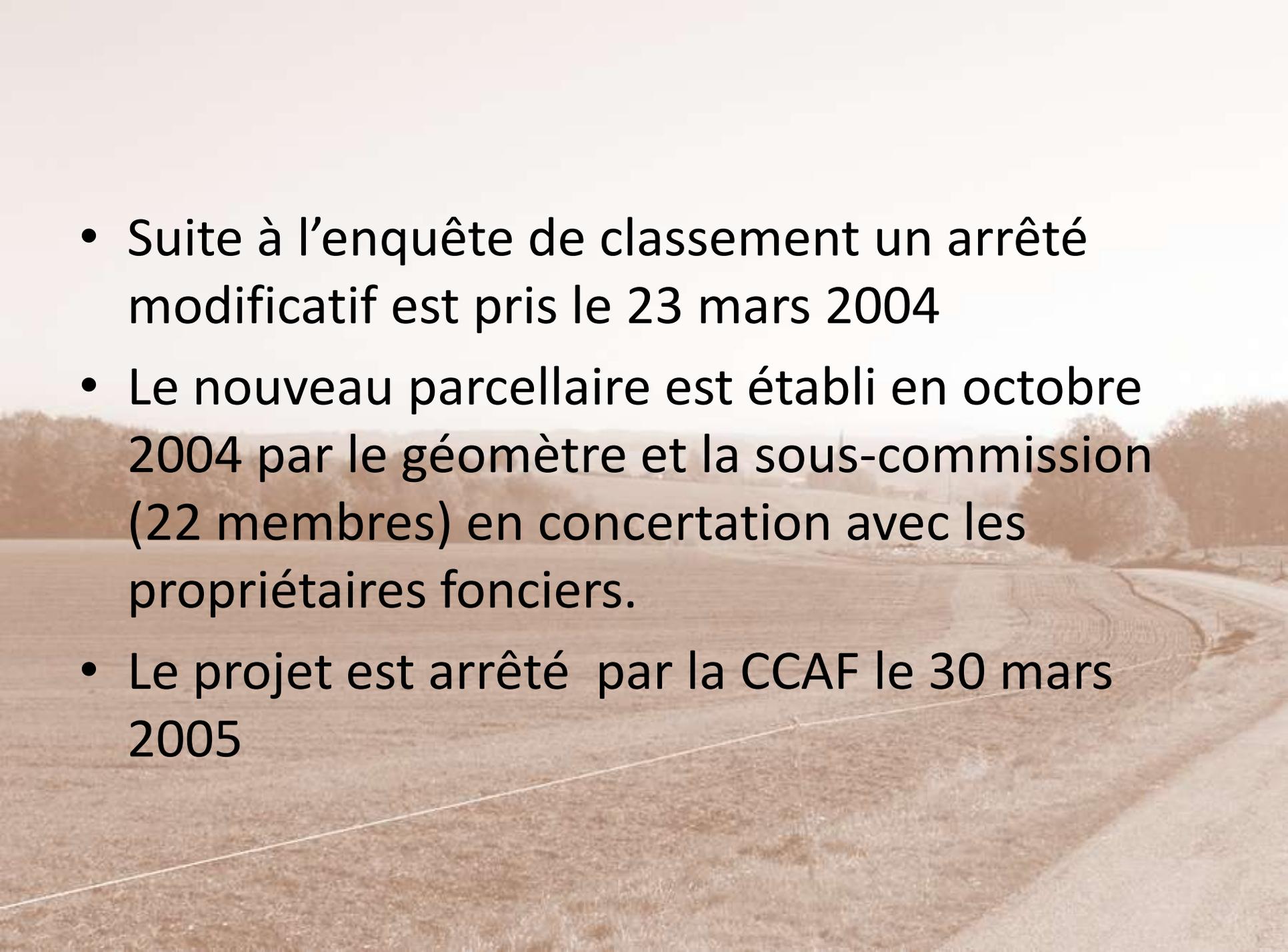
- Présenter le rapport de l'activité de l'association.
- Décider du montant maximum des prêts à souscrire afin de financer les travaux connexes au remembrement

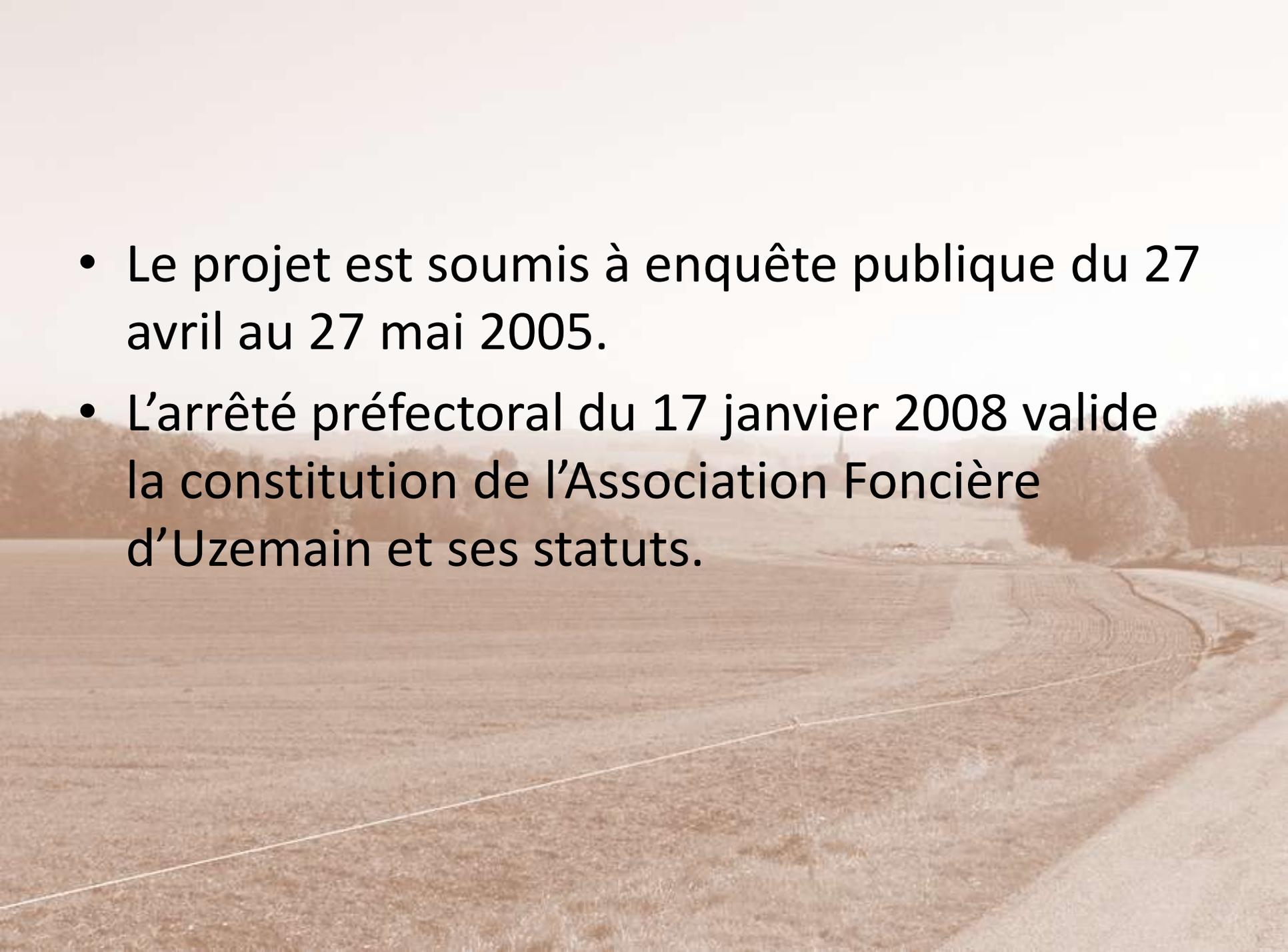
Historique

- La Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Uzemain a été constituée par arrêté préfectoral le 23 septembre 1997.
- Une pré-étude d'aménagement foncier a été présentée en octobre 1998.
- La commission communale propose le périmètre à remembrer le 17 mars 1999.

- L'arrêté préfectoral du 8 octobre 2001 ordonne le remembrement.
- Le projet de classement soumis à enquête publique a été adopté le 21 mai 2003 par la CCAF.



- 
- A sepia-toned photograph of a rural landscape. A dirt road curves through a field, leading towards a line of trees in the distance. The overall tone is warm and historical.
- Suite à l'enquête de classement un arrêté modificatif est pris le 23 mars 2004
 - Le nouveau parcellaire est établi en octobre 2004 par le géomètre et la sous-commission (22 membres) en concertation avec les propriétaires fonciers.
 - Le projet est arrêté par la CCAF le 30 mars 2005

- 
- Le projet est soumis à enquête publique du 27 avril au 27 mai 2005.
 - L'arrêté préfectoral du 17 janvier 2008 valide la constitution de l'Association Foncière d'Uzemain et ses statuts.

La répartition parcellaire

Soumise à enquête publique

- 1539 hectares à remembrer répartis entre 442 propriétaires :
- **3220 parcelles** cadastrales formants **1700 îlots** de propriété.
- Le nouveau parcellaire comprend maintenant **675 parcelles** dont **660 îlots** soit une réduction de 82 % sur 442 propriétaires

- Le projet a aussi pour objectif d'adapter et améliorer le réseau des chemins au nouveau parcellaire et aux méthodes modernes d'exploitation. Les propriétaires ont accepté de placer les terrains qu'ils louent en continuité avec ceux de leurs fermiers.
- Ainsi des îlots importants ont été rapprochés des bâtiments agricoles afin de favoriser une exploitation plus rationnelle et de réduire le déplacement des engins et véhicules sur le réseau routier.

Le cadre juridique de l'AFR

- Depuis l'ordonnance de 2004 les AFR entrent dans la catégorie des associations syndicales de propriétaires dont le régime juridique a été modifié.
- L'AFR est administrée par :
- L'assemblée générale des propriétaires
- Un bureau
- Un président et un vice président

L'assemblée des propriétaires

- Réunie tous les deux ans, elle délibère notamment sur :
- Le montant maximum des emprunts pouvant être votés par le bureau.
- Le principe et le montant éventuel des indemnités des membres du bureau, du président ou du vice président.
- Le rapport d'activités de l'association

Le bureau

- Il administre l'association et règle par ses délibérations les affaires de l'AFR et notamment sur :
- Les projets de travaux et leur exécution, les marchés, le budget et les comptes.
- Les emprunts dans le respect du plafond déterminé en assemblée générale



**Rapport d'activités de
l'association
Réunions et décisions du
bureau**

Rapport d'activités de l'association

Réunions et décisions du bureau

- **Première réunion le 1er décembre 2008**
- Convoqué par le doyen (Jackie PIERRE)
- Elections du président, vice-président, secrétaire
- Constitution du bureau

Le bureau est ainsi constitué :

Membres de droit :

- M. Jackie PIERRE, Conseiller général
- M. Alain PIERRE, Maire d'Uzemain
(Président de l'AF)

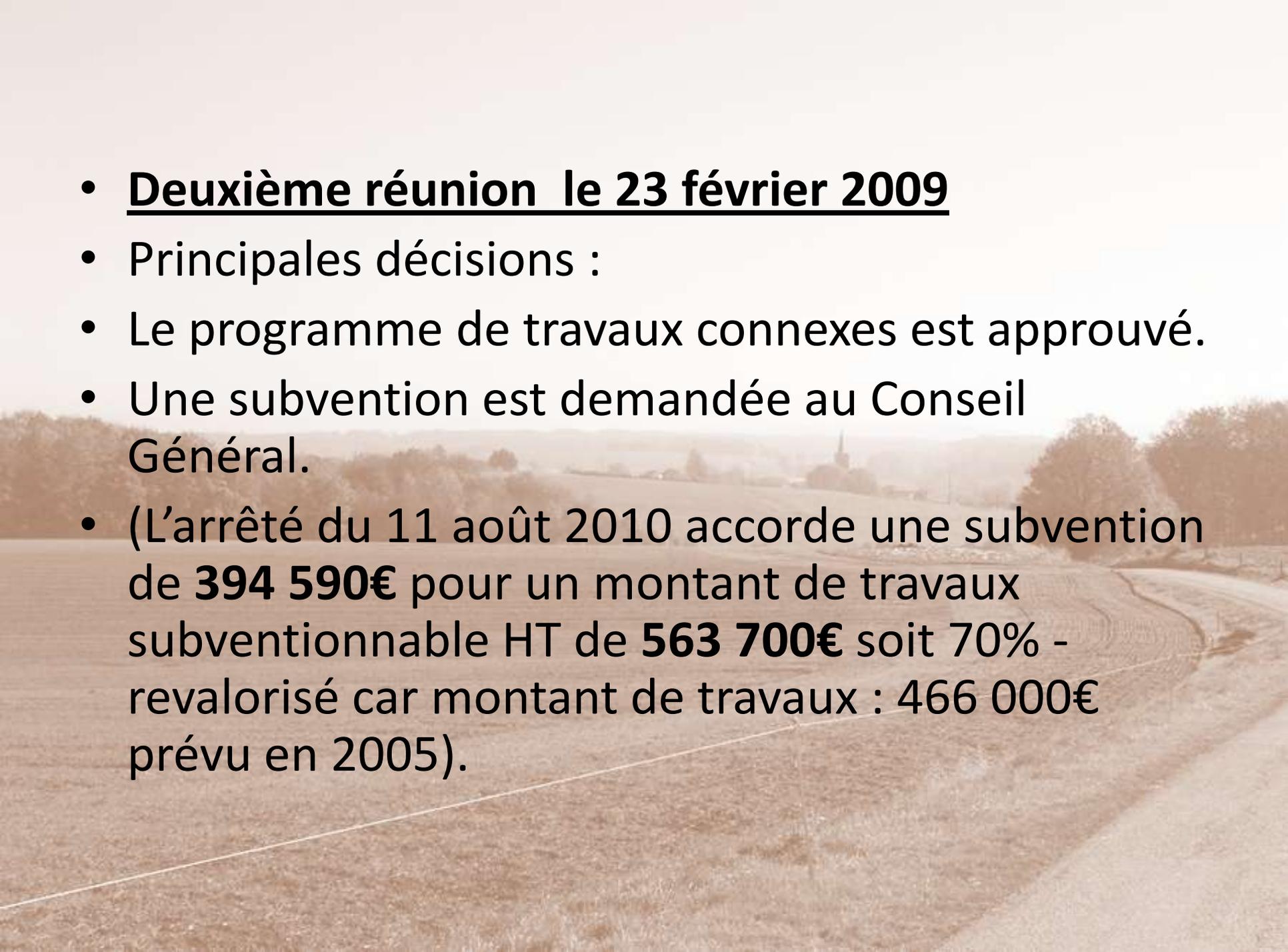
Membres désignés par la Chambre d'Agriculture des Vosges

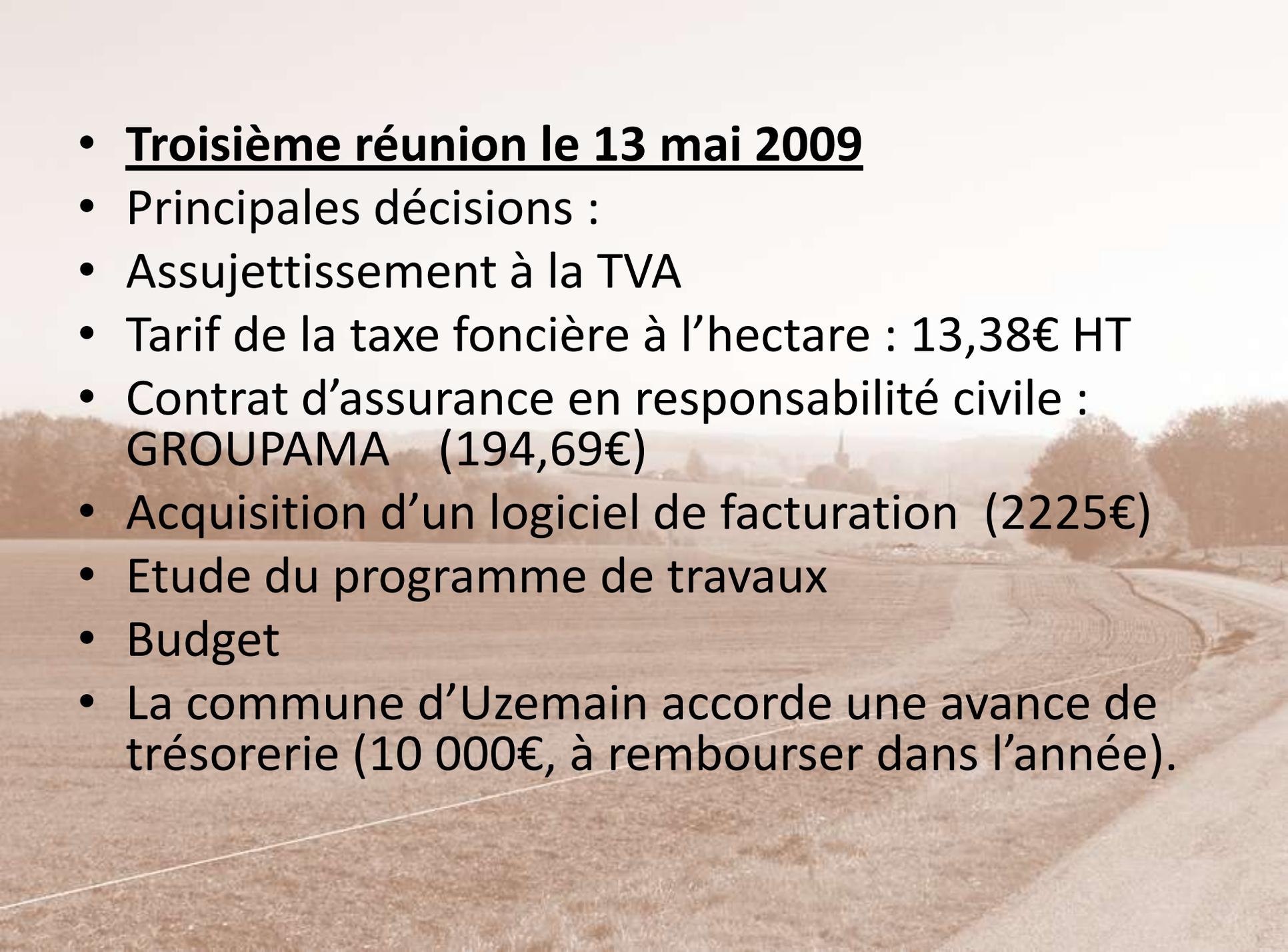
- M. Alexandre FREMIOT
- M. Olivier PIERRON
- M. Eric RAVELET
- M. Jean-Pierre SACHOT

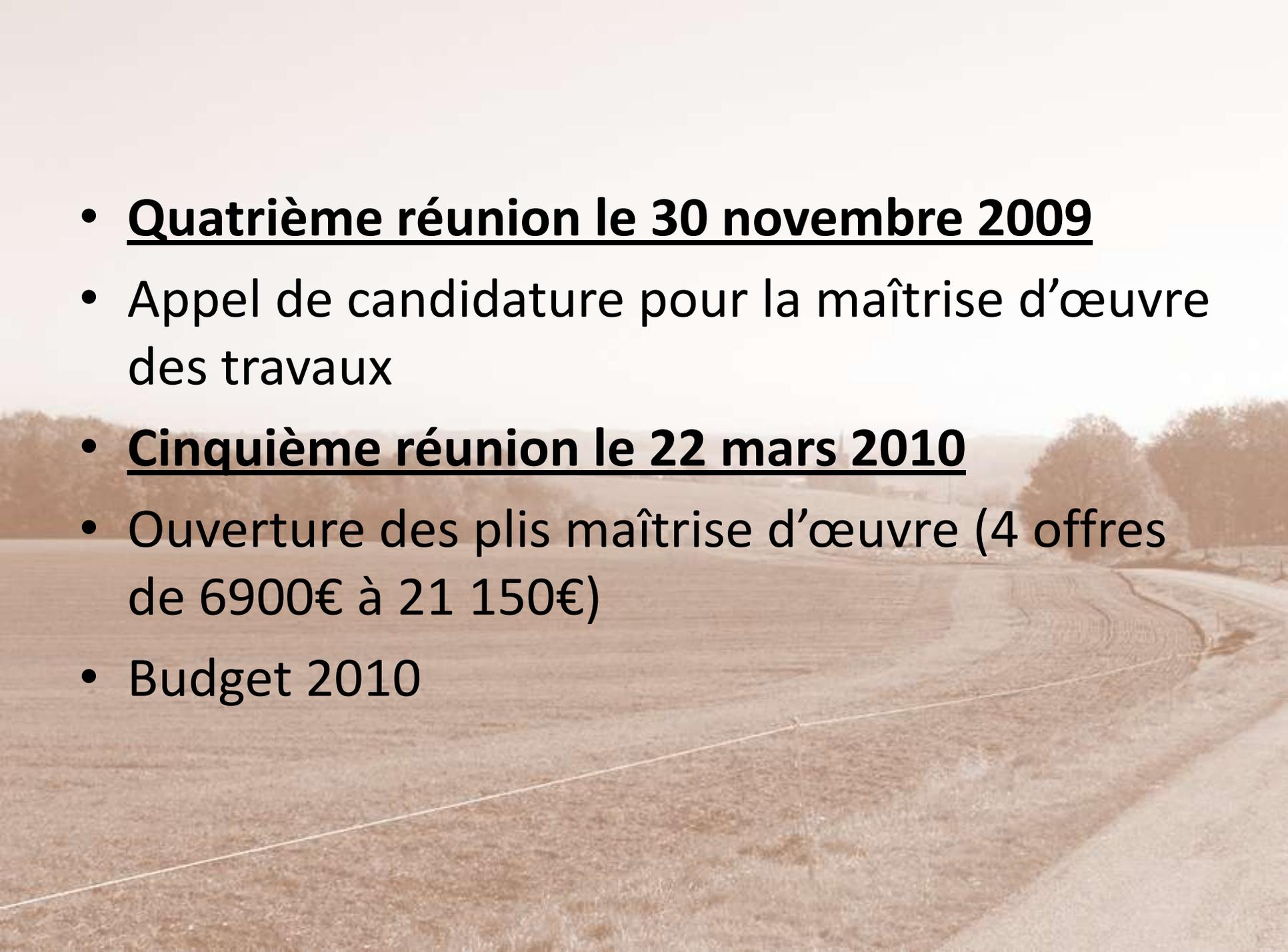


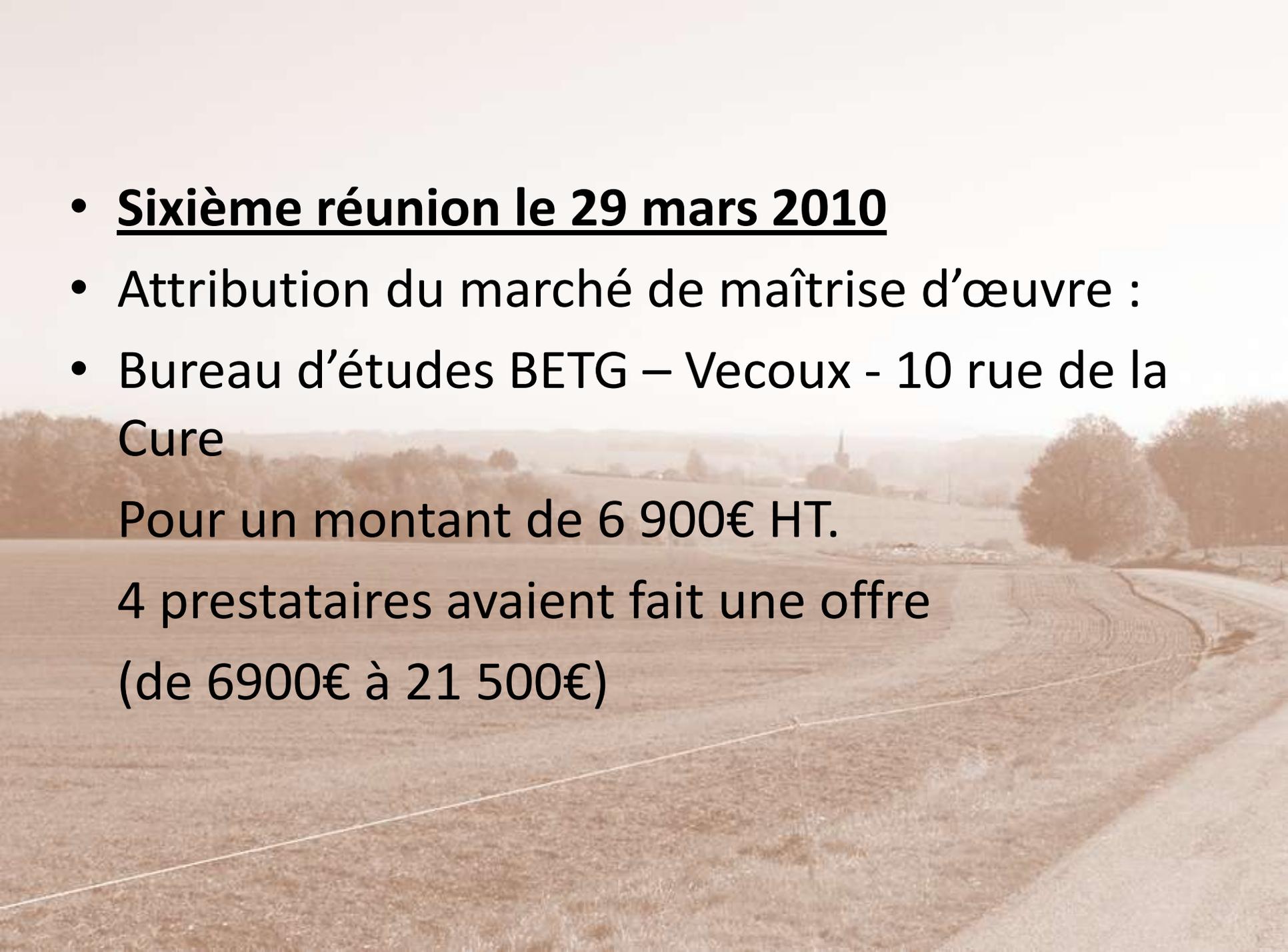
Membres désignés par le Conseil Municipal

- M. Olivier ANDRE - (Vice-président de l'AF)
- M. Vincent HUMBERT – (secrétaire)
- M. Stéphane SACHOT
- M. Michel VUILLEMIN

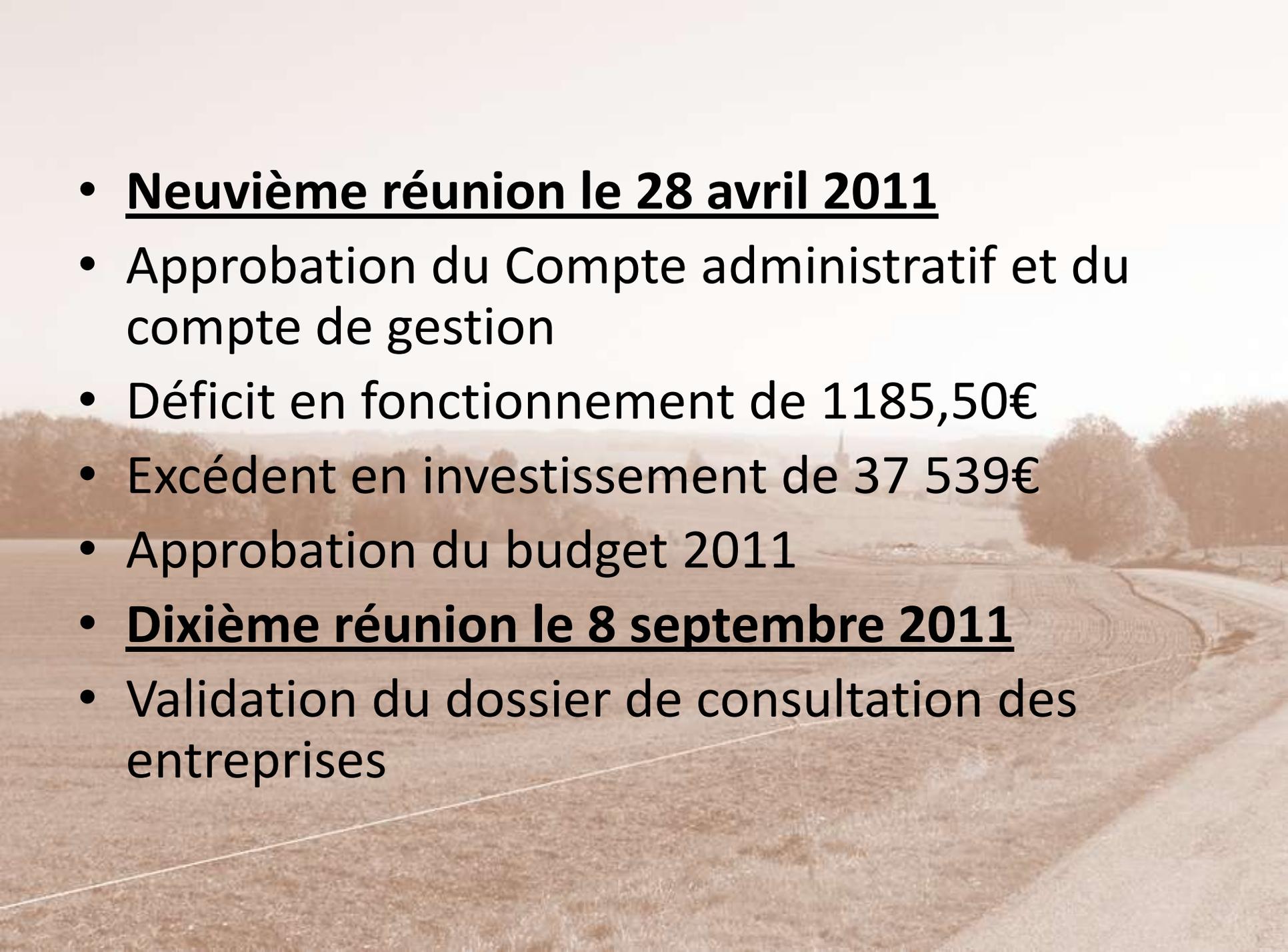
- 
- **Deuxième réunion le 23 février 2009**
 - Principales décisions :
 - Le programme de travaux connexes est approuvé.
 - Une subvention est demandée au Conseil Général.
 - (L'arrêté du 11 août 2010 accorde une subvention de **394 590€** pour un montant de travaux subventionnable HT de **563 700€** soit 70% - revalorisé car montant de travaux : 466 000€ prévu en 2005).

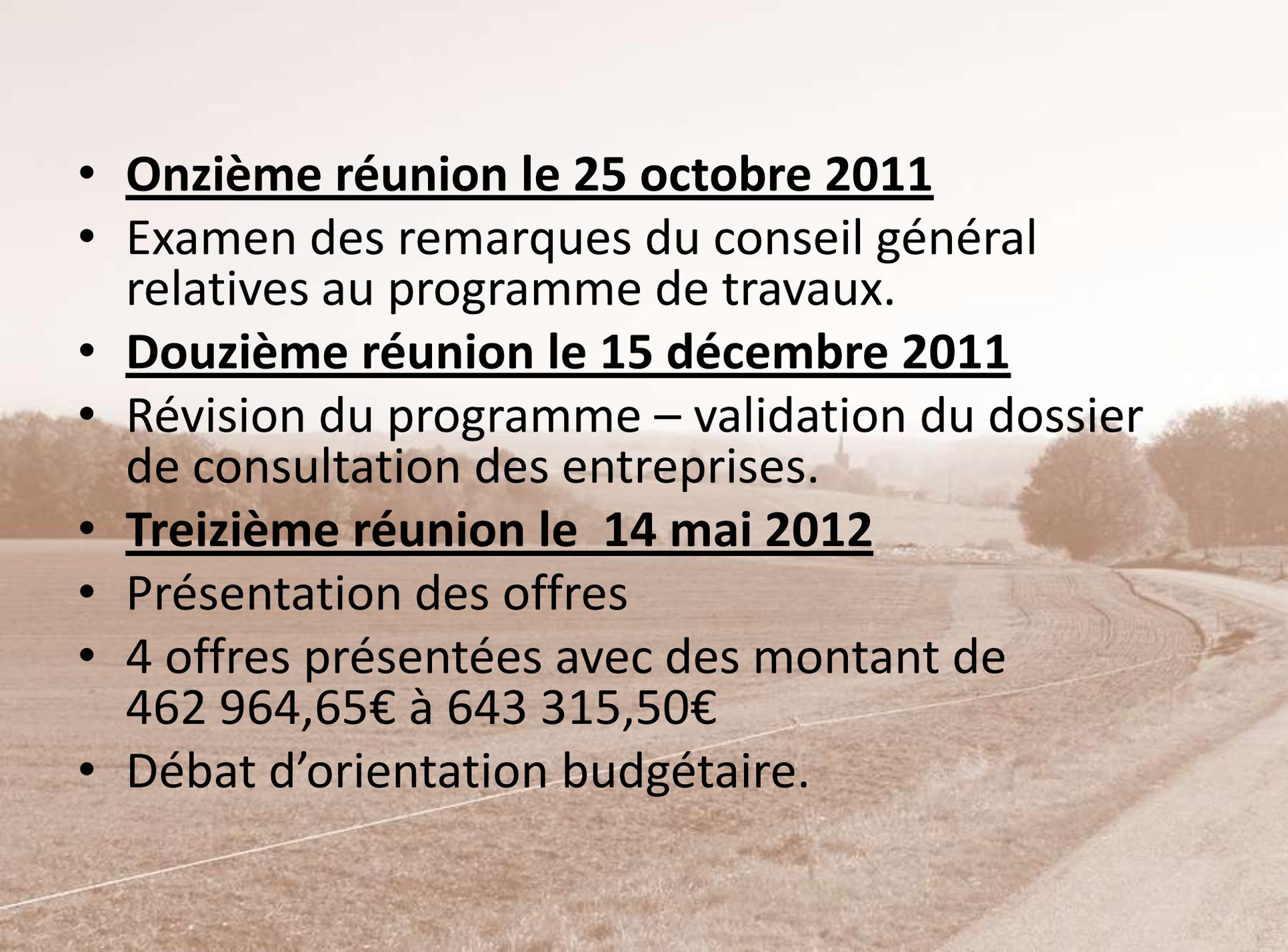
- 
- **Troisième réunion le 13 mai 2009**
 - Principales décisions :
 - Assujettissement à la TVA
 - Tarif de la taxe foncière à l'hectare : 13,38€ HT
 - Contrat d'assurance en responsabilité civile :
GROUPAMA (194,69€)
 - Acquisition d'un logiciel de facturation (2225€)
 - Etude du programme de travaux
 - Budget
 - La commune d'Uzemain accorde une avance de trésorerie (10 000€, à rembourser dans l'année).

- 
- **Quatrième réunion le 30 novembre 2009**
 - Appel de candidature pour la maîtrise d'œuvre des travaux
 - **Cinquième réunion le 22 mars 2010**
 - Ouverture des plis maîtrise d'œuvre (4 offres de 6900€ à 21 150€)
 - Budget 2010

- 
- **Sixième réunion le 29 mars 2010**
 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre :
 - Bureau d'études BETG – Vecoux - 10 rue de la Cure
- Pour un montant de 6 900€ HT.
- 4 prestataires avaient fait une offre
(de 6900€ à 21 500€)

- 
- **Septième réunion le 1^{er} juillet 2010**
 - Etude du projet de travaux connexes
 - 10% de la subvention est demandée au conseil général :
39 459€ encaissé le 12 octobre 2010
 - **Huitième réunion le 15 avril 2011**
 - Approbation du tracé des travaux

- 
- **Neuvième réunion le 28 avril 2011**
 - Approbation du Compte administratif et du compte de gestion
 - Déficit en fonctionnement de 1185,50€
 - Excédent en investissement de 37 539€
 - Approbation du budget 2011
 - **Dixième réunion le 8 septembre 2011**
 - Validation du dossier de consultation des entreprises

- 
- **Onzième réunion le 25 octobre 2011**
 - Examen des remarques du conseil général relatives au programme de travaux.
 - **Douzième réunion le 15 décembre 2011**
 - Révision du programme – validation du dossier de consultation des entreprises.
 - **Treizième réunion le 14 mai 2012**
 - Présentation des offres
 - 4 offres présentées avec des montants de 462 964,65€ à 643 315,50€
 - Débat d'orientation budgétaire.

- **Quatorzième réunion le 24 mai 2012**

- Autorisation au président de signature du marché de travaux à l'entreprise SAS TISSERAND
- 4 bis Av. Jacques PARISOT – 70 800 Magnoncourt pour un montant total de 462 964,65€
- Approbation du compte administratif 2011 et du compte de gestion.
- Affectation du résultat
- Approbation du budget 2012
- Décision de facturation taxe à l'hectare

Les comptes



Dépenses de fonctionnement

		CA 2010	CA 2011	BP 2012
011	Charges à caractère général			
6064	Fournitures administratives	20.90 €		500.00 €
61523	Entretien de voies et réseaux			
6156	Maintenance (logiciel)	699.97 €	283.48 €	300.00 €
616	Primes d'assurances	307.63 €	205.52 €	300.00 €
6225	Indemnités comptable			
6227	Frais actes contentieux			
6287	Remboursement de frais			3 000.00 €
6261	Frais d'affranchissement			500.00 €
63512	Taxes foncières	157.00 €	36.00 €	40.00 €
	TOTAL des Charges à caractère général	1 185.50 €	525.00 €	4 640.00 €
012	Charges de personnel			
014	Atténuation de produits			
658	Autres charges de gestion courante			500.00 €
	TOTAL GESTION DES SERVICES	1 185.50 €	525.00 €	5 140.00 €
66	Charges financières			
6611	Intérêts des emprunts			
67	charges exceptionnelles			
68	Dotation aux amortissements			
023	Virement à la section d'investissement			
022	Dépenses imprévues fonctionnement			10 549.94 €
	Déficit antérieur N-1		1 185.50 €	1 710.06 €
	TOTAL OPERATIONS REELLES	1 185.50 €	1 710.50 €	17 400.00 €
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 185.50 €	1 710.50 €	17 400.00 €

Recettes de fonctionnement

7067	Taxes et cotisations			17 400.00 €
7788	Produits exceptionnels divers		0.44 €	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0.00 €	0.44 €	17 400.00 €

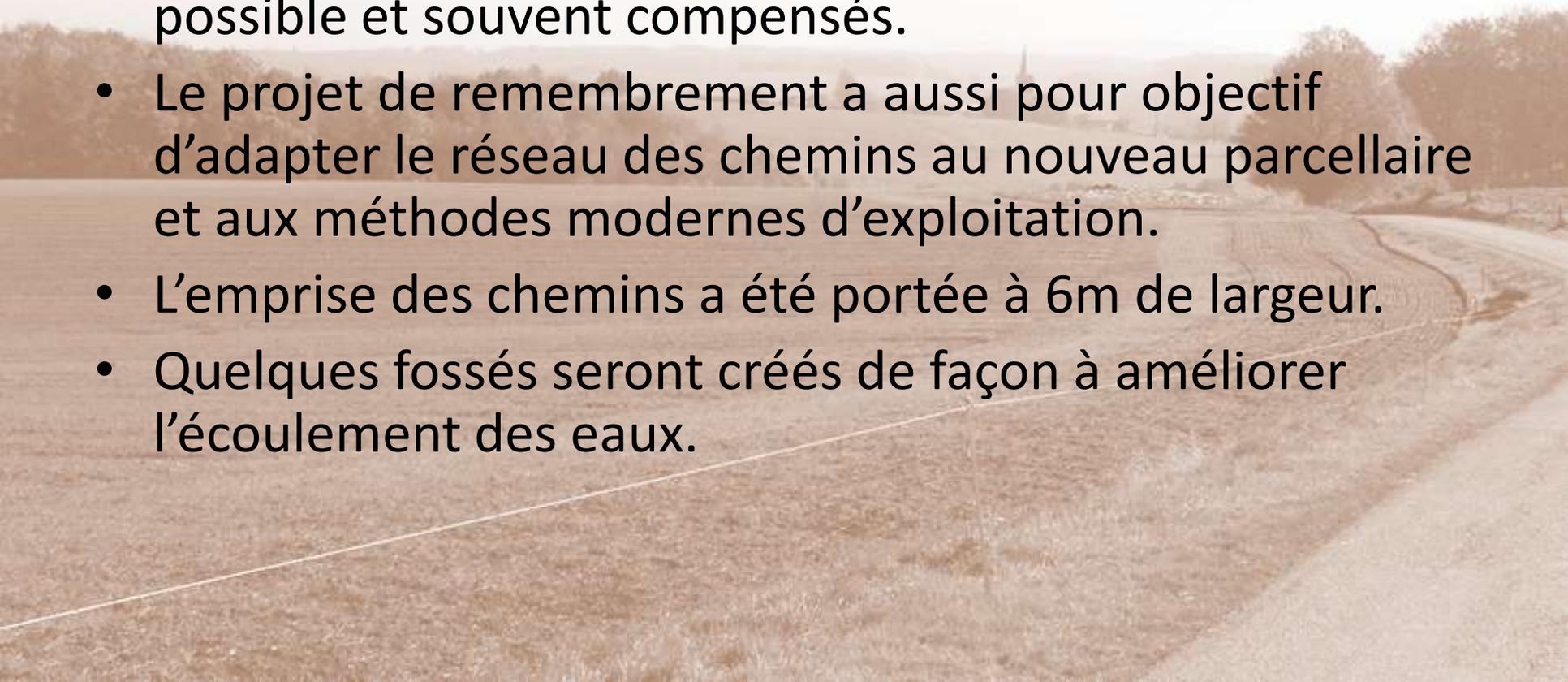
Dépenses et recettes d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES				
2183	Logiciel	1 920.00 €		
	Remboursement d'emprunt	10 000.00 €		
2312	Travaux		2 500.00 €	398 117.20 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		11 920.00 €	2 500.00 €	398 117.20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES				
1068/10	Excédent d'investissement		37 539.00 €	35 039.00 €
1641	Emprunt			150 000.00 €
1641	Emprunt ligne de trésorerie			
1313	Subventions d'investissement	39 459.00 €		213 078.20 €
21	Virement de la section de fonctionnement			
	Avance commune	10 000.00 €		
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		49 459.00 €	37 539.00 €	398 117.20 €

Nature des travaux connexes au remembrement



- Le dossier des travaux soumis à l'enquête publique et réparti sur tout le territoire remembré a été adopté après enquête publique en 2005.
- Selon l'avis du commissaire enquêteur, les impacts de ces travaux ont été minimisés dans la mesure du possible et souvent compensés.
- Le projet de remembrement a aussi pour objectif d'adapter le réseau des chemins au nouveau parcellaire et aux méthodes modernes d'exploitation.
- L'emprise des chemins a été portée à 6m de largeur.
- Quelques fossés seront créés de façon à améliorer l'écoulement des eaux.



- Le marché de travaux en lot unique décomposé en une tranche ferme et une tranche conditionnelle comprend :
- Décapages de terre végétale : 38 000m³
- Débroussaillage : 1070m²
- Terrassements de chemins : 11 000m³
- Scarification 6 500m²
- GNT : 15 000m³
- Pose de tuyaux de béton : 280m
- Création de fossés : 6 500m
- Nivellement : 8 500m²
- BBSG 0/10 : 700 tonnes
- Durée des travaux : 8 mois





Équipement des Usages

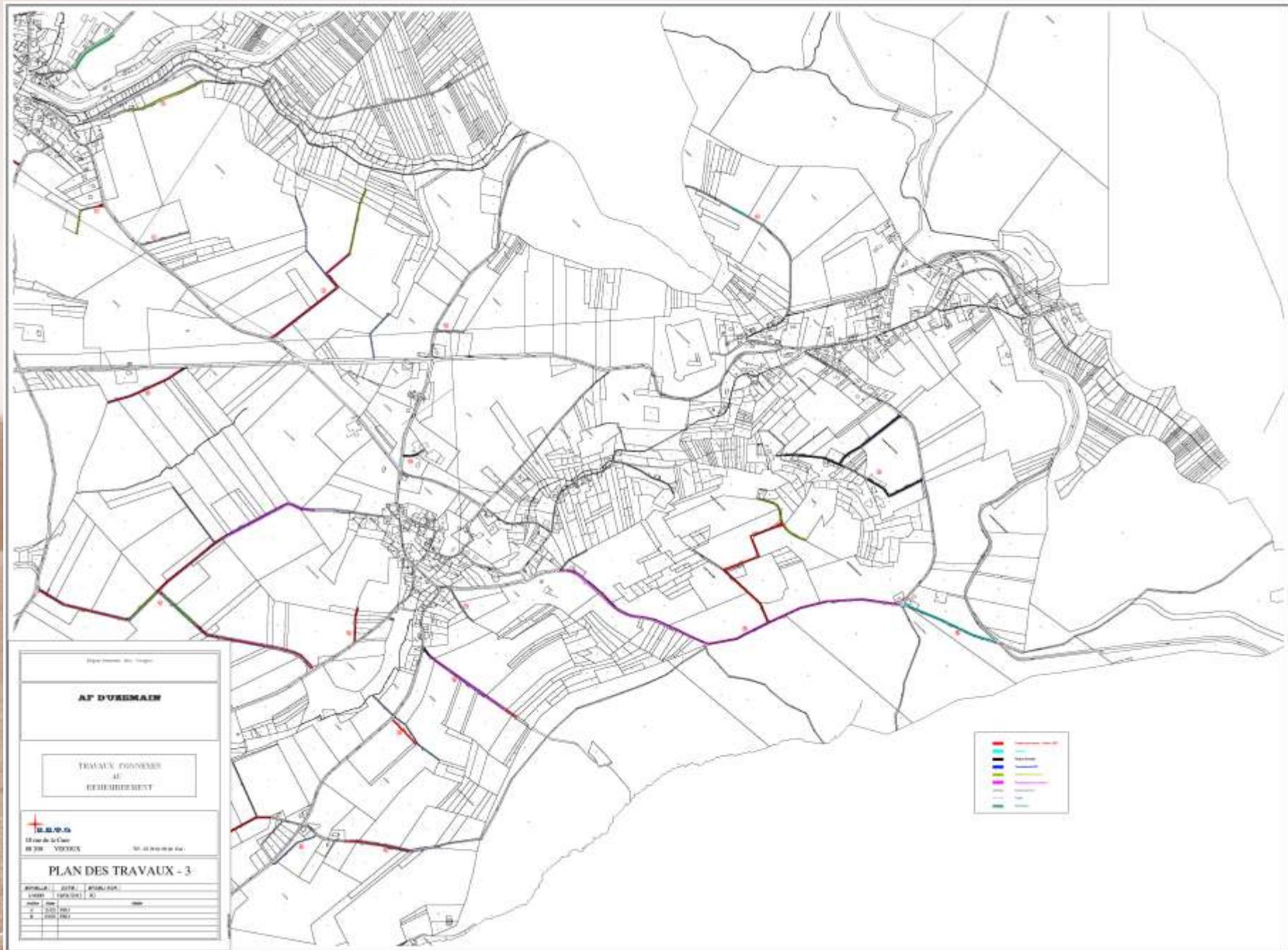
Aÿ-DURHEIMAIN

TRAVAUX CONSERVÉS
ET
RECHERCHÉS

E.S.S.O.
Office de la Carte
R 738 - VICTOIS 30.41.00.0000000000

PLAN DES TRAVAUX - 2

PROJET	DATE	ÉCHELLE
1/000	10/05/2011	1/20
2/000	10/05/2011	1/20
3/000	10/05/2011	1/20



Département des Travaux

AJ DUREMAIN

TRAVAUX POURSUIVIS
AU
REHABILITATION



B.B.S.S.
11 rue de la Cloie
57300 VICHY St. 03 26 96 00 00

PLAN DES TRAVAUX - 3

PROJET : 2018 - REHAB/PUR

DATE : 19/03/2020

SCALE : 1:1000

SCALE : 1:1000

SCALE : 1:1000

SCALE : 1:1000



Le financement

A sepia-toned photograph of a rural landscape. In the foreground, a road curves from the bottom right towards the center. To the left of the road is a large, flat field with some texture, possibly a field of dry grass or a recently harvested crop. In the background, there are rolling hills and a dense line of trees. The sky is bright and hazy. The overall tone is warm and historical.

Pour info :

- Estimation des travaux par le conseil général :
563 700€
- Estimation des travaux par le maître d'œuvre:
578 545€
- Montant du marché des travaux : 462 964€
- Avenants éventuels (5%) : 23 148€
- Montant du marché du maître d'œuvre: 6900€
- **TOTAL : 493 000€ arrondi à 500 000€**

A sepia-toned landscape photograph showing a wide, flat field in the foreground, possibly a field of dry grass or a recently harvested field. A thin, light-colored line, likely a fence or a path, runs diagonally across the field from the bottom left towards the center. In the middle ground, a paved road curves from the right side towards the center. The background features a line of trees and a distant horizon under a pale, overcast sky. The overall tone is warm and historical.

L'emprunt nécessaire

- Subvention du Conseil Général : 70%

350 000€

- $500\ 000\text{€} - 350\ 000\text{€} = 150\ 000\text{€}$

- L'emprunt minimum nécessaire serait de :

150 000€

Le prêt relais

A sepia-toned landscape photograph of a rural valley. In the foreground, a road curves along the right side of a large, open field. A thin wire or fence line runs across the field. In the background, there are rolling hills, a line of trees, and a small building with a steeple, possibly a church. The sky is bright and hazy.

- Le versement des taxes à l'hectare (fixée par le bureau à 13€38 ht) sera prélevé en automne 2012.
- Le démarrage des travaux et les frais de fonctionnement sont financés par les subventions du Conseil Général déjà perçues en 2010 (39 459 €) et à percevoir en 2012 : 276 213€

Le solde de la subvention sera versé en 2013 après réception et paiement du solde des travaux :

34 328€

Un prêt relais au minimum de la même somme est donc nécessaire pour une période de quelques mois en 2013.